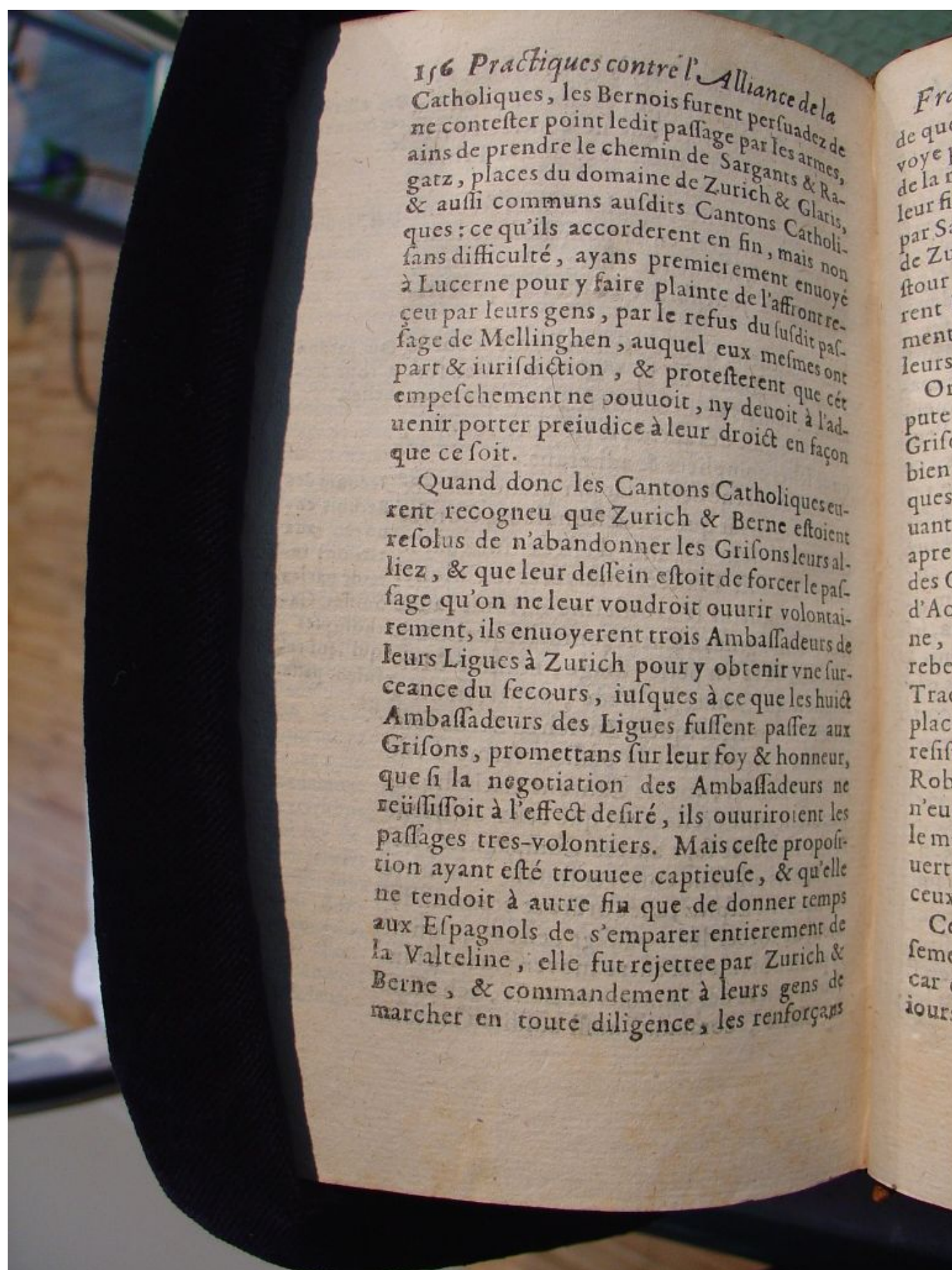


Memoires_156.jpg



France avec les Suisses & Grisons. 157

de quelques recreuës, afin de pouuoir se faire voye par les armes, là où ils rencontreroient de la resistance. Ainsi lesdits Deputez voyans leur finesse descouuerte accorderent le passage par Sargants: ce qui fut aussi accepté par ceux de Zurich & Berne, bien que ce fust vn destour de deux iournees de chemin, & arriuerent lesdites troupes sans aucun empeschement, & se ioignirent avec celles des Grisons leurs Alliez & Confederez.

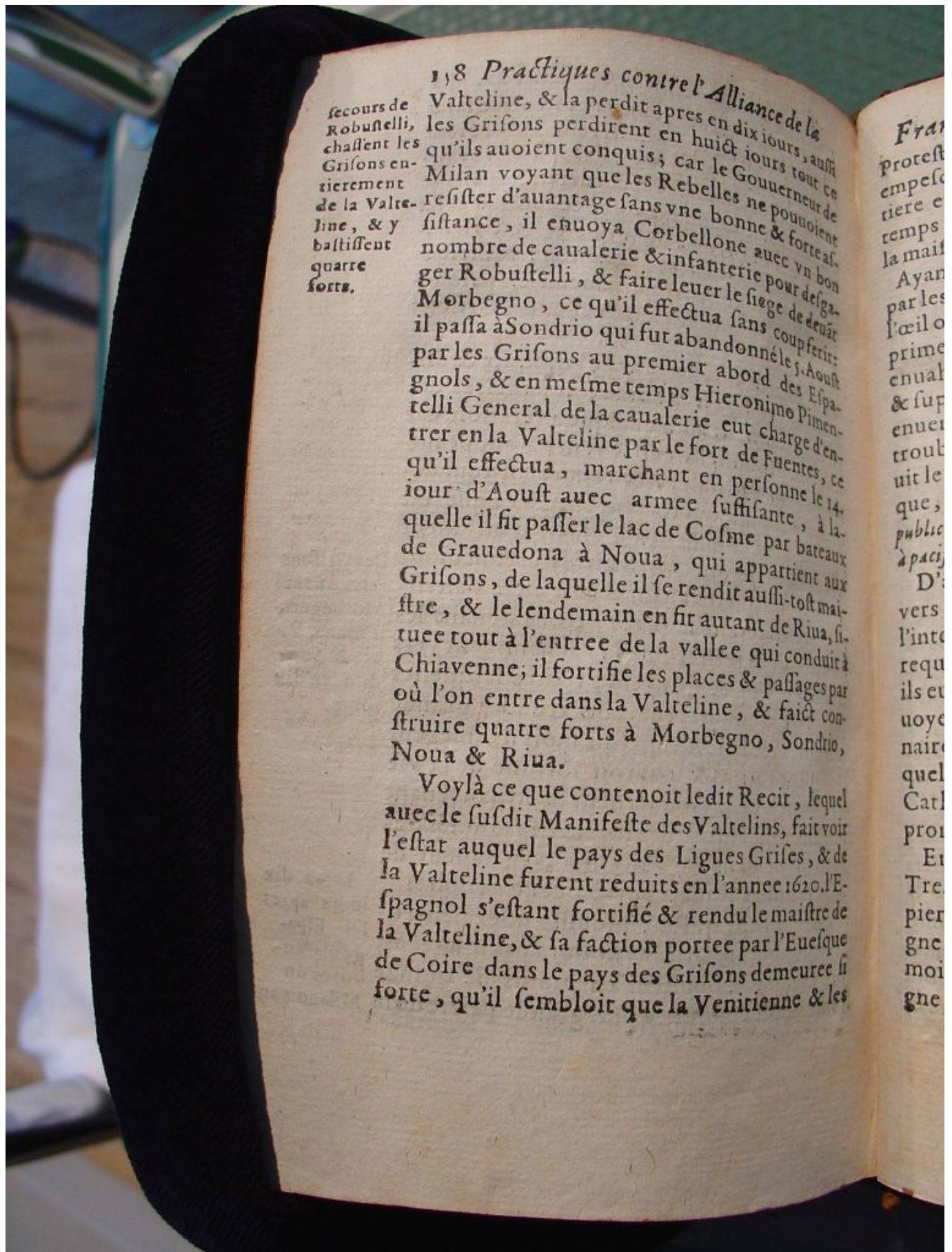
Or comme on estoit sur ce constrate & dispute de secours en la Suisse, les affaires des Grisons sentirent aussi quelque alteration; car bien que Robustelli eust le vent en poupe iusques à la fin de Iuillet, & renuersast tout deuant soy comme vn torrent, si est-ce que tost apres le vent commença à changer en faueur des Grisons, lesquels vn Samedy premier iour d'Aoust attaquèrent Morbegno en la Valteline, emporterent la place, contraignans les rebelles de se retirer, de là s'acheminèrent vers Traona, Vbi & Sondrio, toutes lesquelles places ils recouurerent sans trouuer grande resistance, & le 10. du mesme mois ils assiegent Robustelli à :::: & couroit fortune de sa vie n'eust esté que le Gouverneur de Milan leuant le masque fit entrer des forces Espagnoles ouuertement dans la Valteline, en faueur de ceux lesquels il auoit porté à ceste reuolte.

Ce bon vent qui auoit soufflé assez heureusement pour les Grisons ne dura pas long téps; car comme Robustelli en moins de quinze iours auoit conquis la plus grande partie de la

Les Grisons reprennent Morbegno, Traona, Vbi, & Sondrio en dix iours.

Et en dix iours apres les Espagnols enuoyez du Milanois au

Memoires_158.jpg

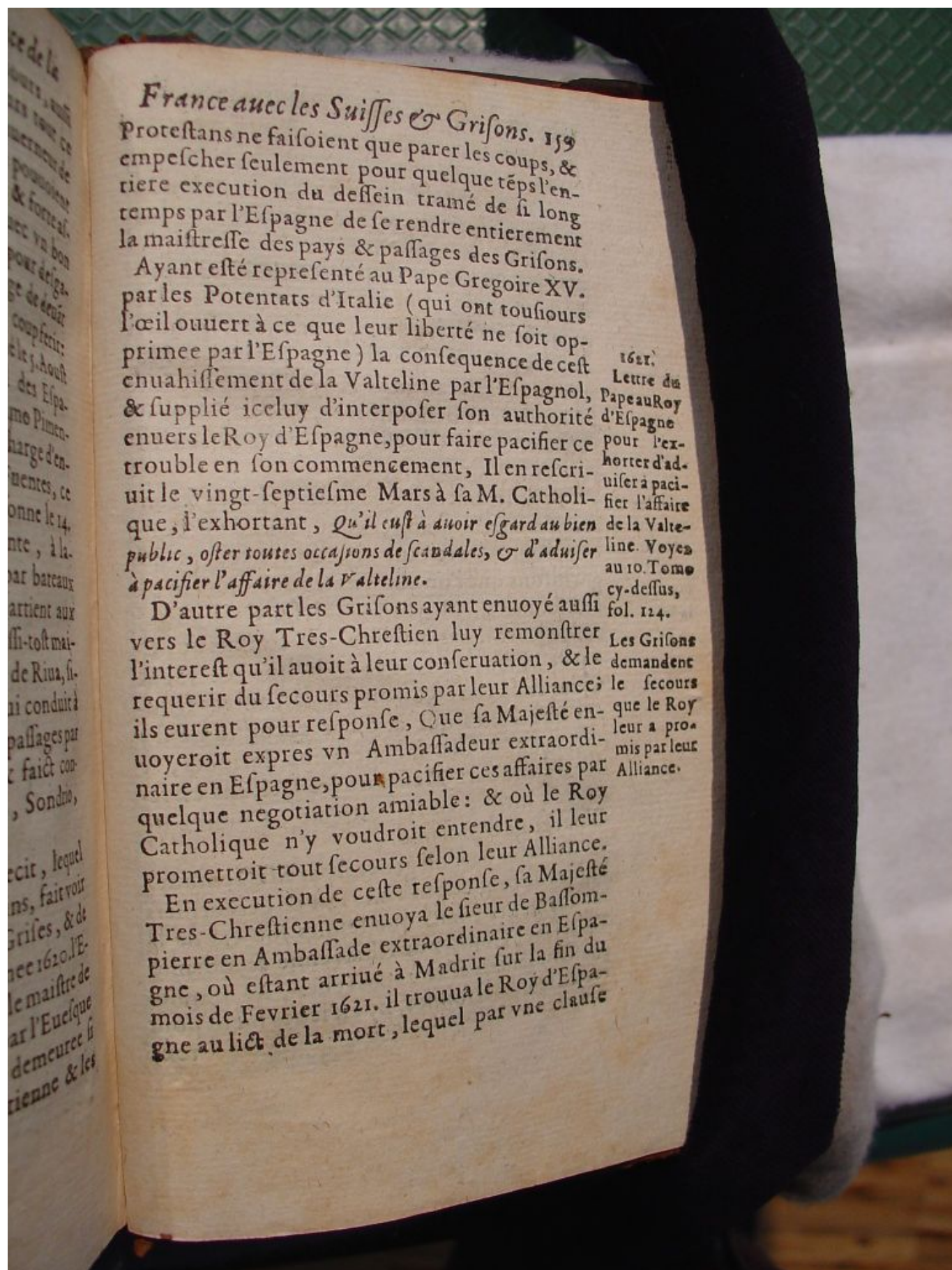


secours de
Robustelli,
chassent les
Grisons en-
tierement
de la Valteli-
ne, & y
bastissent
quatre
forts.

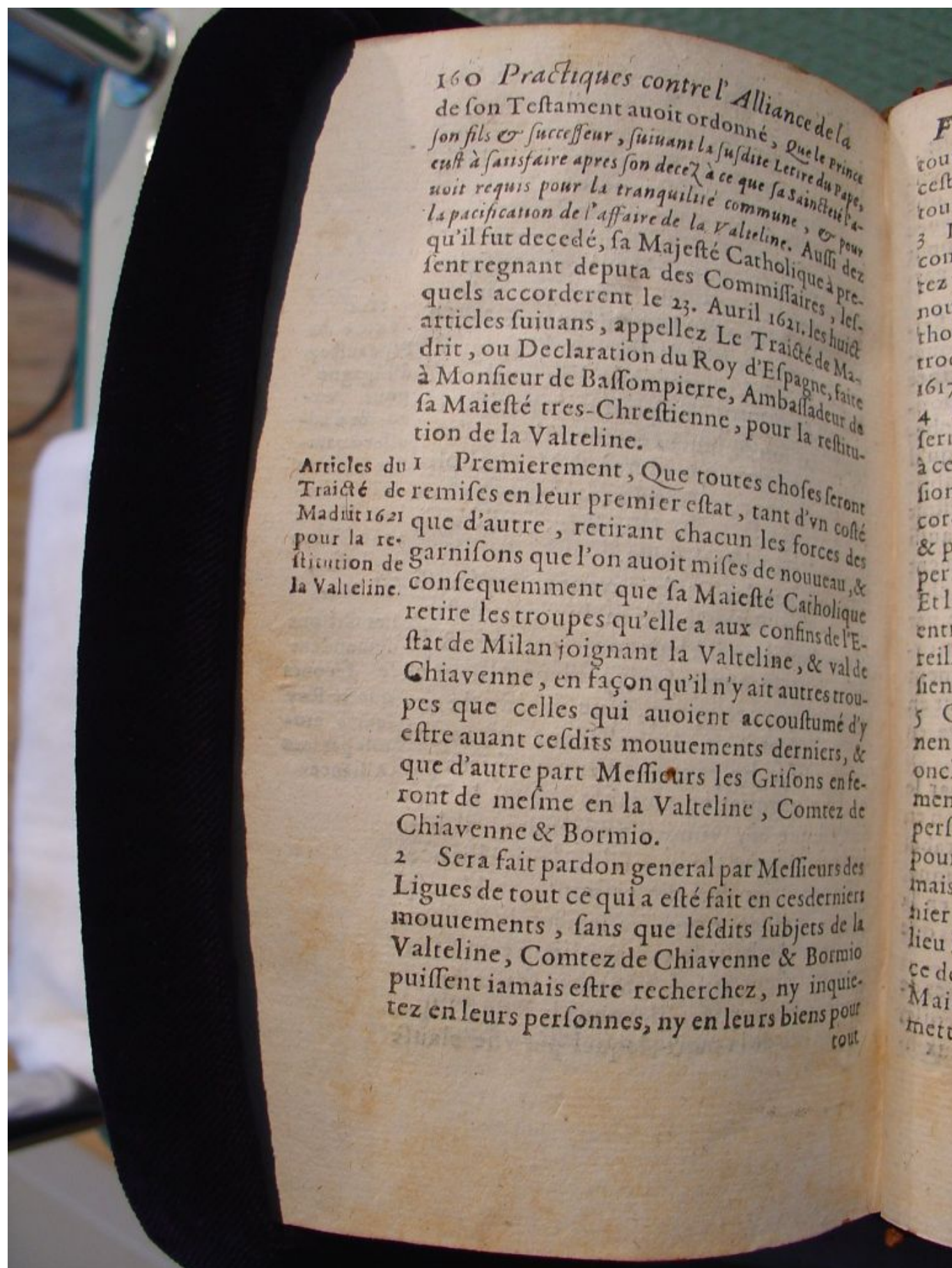
1,8 *Practiques contre l'Alliance de la*
Valteline, & la perdit apres en dix iours, aussi
les Grisons perdirent en huit iours tout ce
qu'ils auoient conquis; car le Gouverneur de
Milan voyant que les Rebelles ne pouuoient
resister d'auantage sans vne bonne & forte as-
sistance, il enuoya Corbellone avec vn bon
nombre de caualerie & infanterie pour desga-
ger Robustelli, & faire leuer le siege de Morbegno,
ce qu'il effectua sans coup ferir: il passa à Sondrio
qui fut abandonné le 5. Aoust par les Grisons au
premier abord des Espagnols, & en mesme temps
Hieronimo Pimentelli General de la caualerie eut
charge d'entrer en la Valteline par le fort de Fuentes,
ce qu'il effectua, marchant en personne le 14.
iour d'Aoust avec armee suffisante, à laquelle
il fit passer le lac de Cosme par bateaux de
Grauedona à Noua, qui appartient aux Grisons,
de laquelle il se rendit aussi-tost maistre, & le
lendemain en fit autant de Riua, située tout à
l'entree de la vallee qui conduit à Chiavenne;
il fortifie les places & passages par où l'on entre
dans la Valteline, & faict construire quatre forts
à Morbegno, Sondrio, Noua & Riua.

Voilà ce que contenoit ledit Recit, lequel
avec le susdit Manifeste des Valtelins, fait voir
l'estat auquel le pays des Lignes Grises, & de
la Valteline furent reduits en l'annee 1620. L'E-
spagnol s'estant fortifié & rendu le maistre de
la Valteline, & sa faction portée par l'Euesque
de Coire dans le pays des Grisons demeurée si
forte, qu'il sembloit que la Venitienne & les

Frans
protest
empes
tiere e
temps
la mai
Ayan
par les
l'œil o
prime
enuah
& sup
enuer
troub
uit le
que,
public
à paci
D
vers
l'int
requ
ils e
uoye
nair
quel
Cat
pro
En
Tre
pier
gne
moi
gne



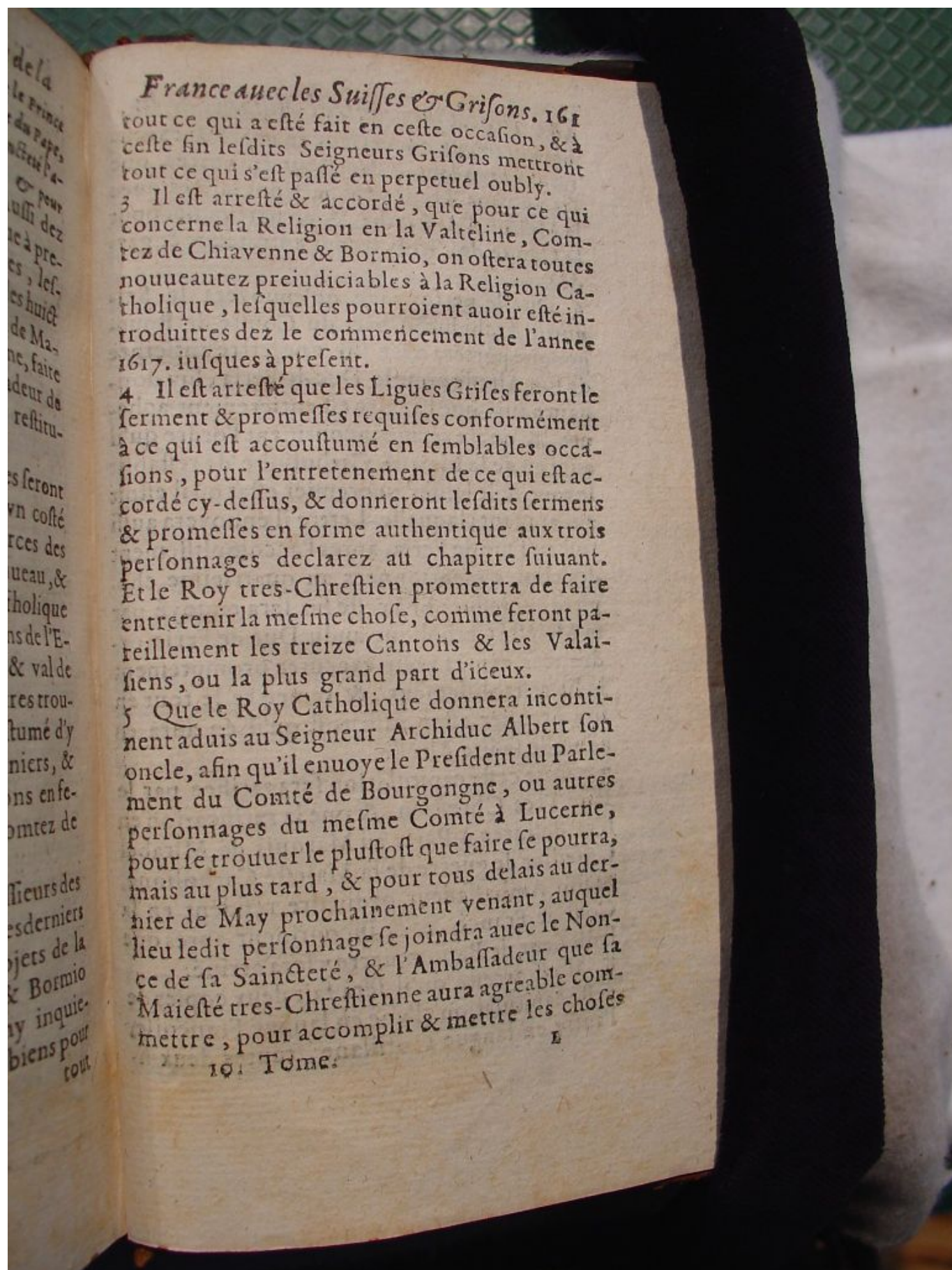
Memoires_160.jpg



160 *Practiques contrel' Alliance de la*
de son Testament auoit ordonné, *Que le Prince*
son fils & successeur, *suivant la susdite Lettre du pape,*
eust à satisfaire apres son decez à ce que sa sainteté l'a-
uoit requis pour la tranquillité commune, & pour
la pacification de l'affaire de la *Valteline*, & pour
qu'il fut decedé, sa Majesté Catholique. Aussi dez
seul regnant deputa des Commissaires, à pre-
quels accorderent le 23. Avril 1621. les huit
articles suivants, appelez Le Traicté de Ma-
drit, ou Declaration du Roy d'Espagne, faite
à Monsieur de Bassompierre, Ambassadeur de
sa Maiesté tres-Chrestienne, pour la restitu-
tion de la *Valteline*.

Articles du 1^{er} Premierement, Que toutes choses seront
Traicté de remises en leur premier estat, tant d'un costé
Madrut 1621 que d'autre, retirant chacun les forces des
pour la re- garnisons que l'on auoit mises de nouveau, &
stitution de g consequemment que sa Maiesté Catholique
la *Valteline*. retire les troupes qu'elle a aux confins de l'E-
stat de Milan joignant la *Valteline*, & val de
Chiavenne, en façon qu'il n'y ait autres trou-
pes que celles qui auoient accoustumé d'y
estre auant cesdits mouuements derniers, &
que d'autre part Messieurs les Grisons enfe-
ront de mesme en la *Valteline*, Comtez de
Chiavenne & Bormio.

2^e Sera fait pardon general par Messieurs des
Ligues de tout ce qui a esté fait en ces derniers
mouuements, sans que lesdits sujets de la
Valteline, Comtez de Chiavenne & Bormio
puissent iamais estre recherchez, ny inquiet-
tez en leurs personnes, ny en leurs biens pour
tout



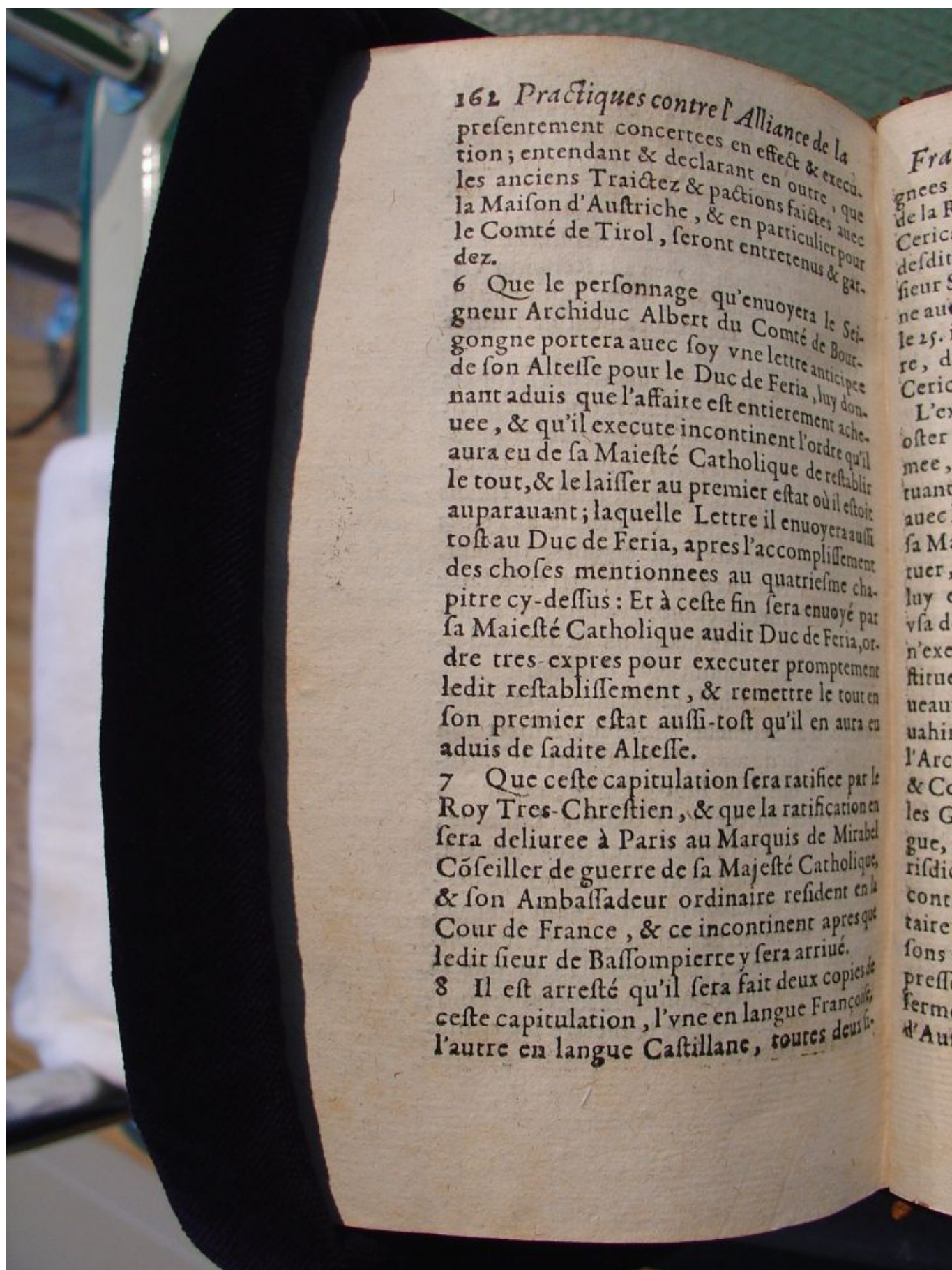
France avec les Suisses & Grisons. 161

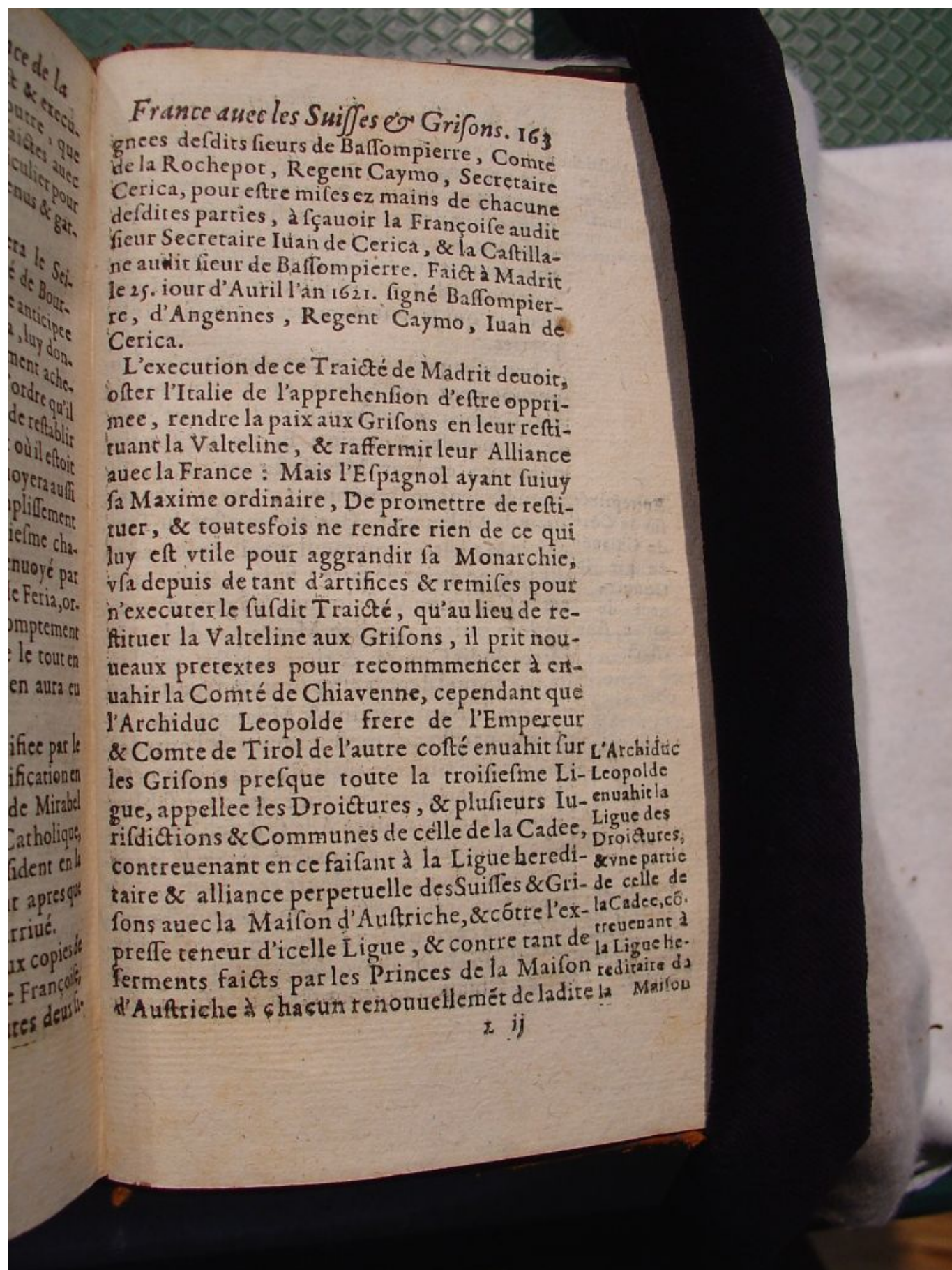
tout ce qui a esté fait en ceste occasion, & à ceste fin lesdits Seigneurs Grisons mettront tout ce qui s'est passé en perpetuel oubly.

3 Il est arresté & accordé, que pour ce qui concerne la Religion en la Valteline, Comtez de Chiavenne & Bormio, on osterá toutes nouveautez preiudiciales à la Religion Catholique, lesquelles pourroient auoir esté introduitres dez le commencement de l'année 1617. iusques à present.

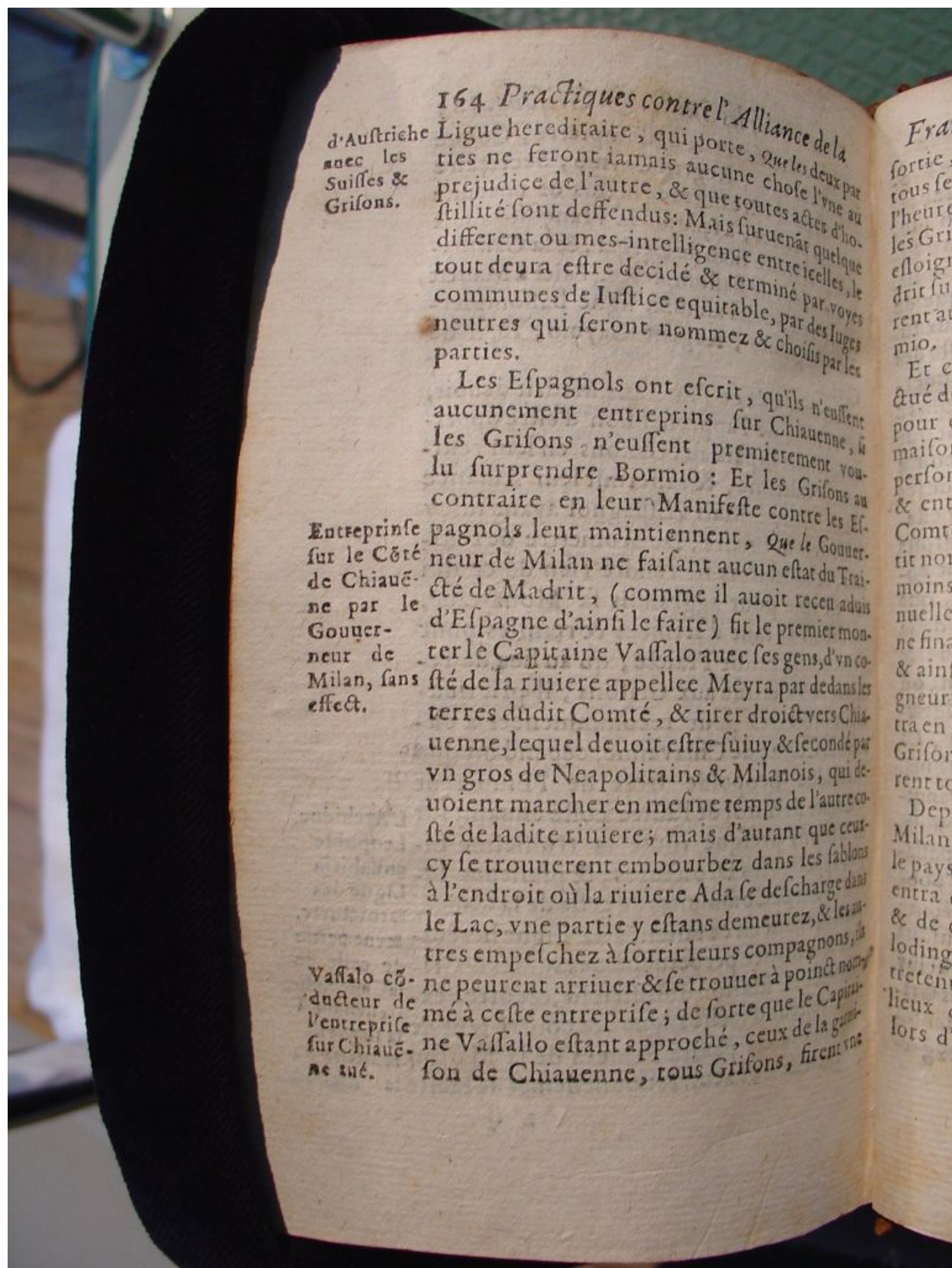
4 Il est arresté que les Ligués Grises feront le serment & promesses requises conformément à ce qui est accoustumé en semblables occasions, pour l'entretienement de ce qui est accordé cy-dessus, & donneront lesdits sermens & promesses en forme authentique aux trois personnages declarez au chapitre suiuant. Et le Roy tres-Chrestien promettra de faire entretenir la mesme chose, comme feront pareillement les treize Cantons & les Valaisiens, ou la plus grand part d'iceux.

5 Que le Roy Catholique donnera incontinent aduis au Seigneur Archiduc Albert son oncle, afin qu'il enuoye le President du Parlement du Comté de Bourgongne, ou autres personnages du mesme Comté à Lucerne, pour se trouuer le plustost que faire se pourra, mais au plus tard, & pour tous delais au dernier de May prochainement venant, auquel lieu ledit personnage se joindra avec le Nonce de sa Saincteté, & l'Ambassadeur que sa Maiesté tres-Chrestienne aura agreable commettre, pour accomplir & mettre les choses





Memoires_164.jpg



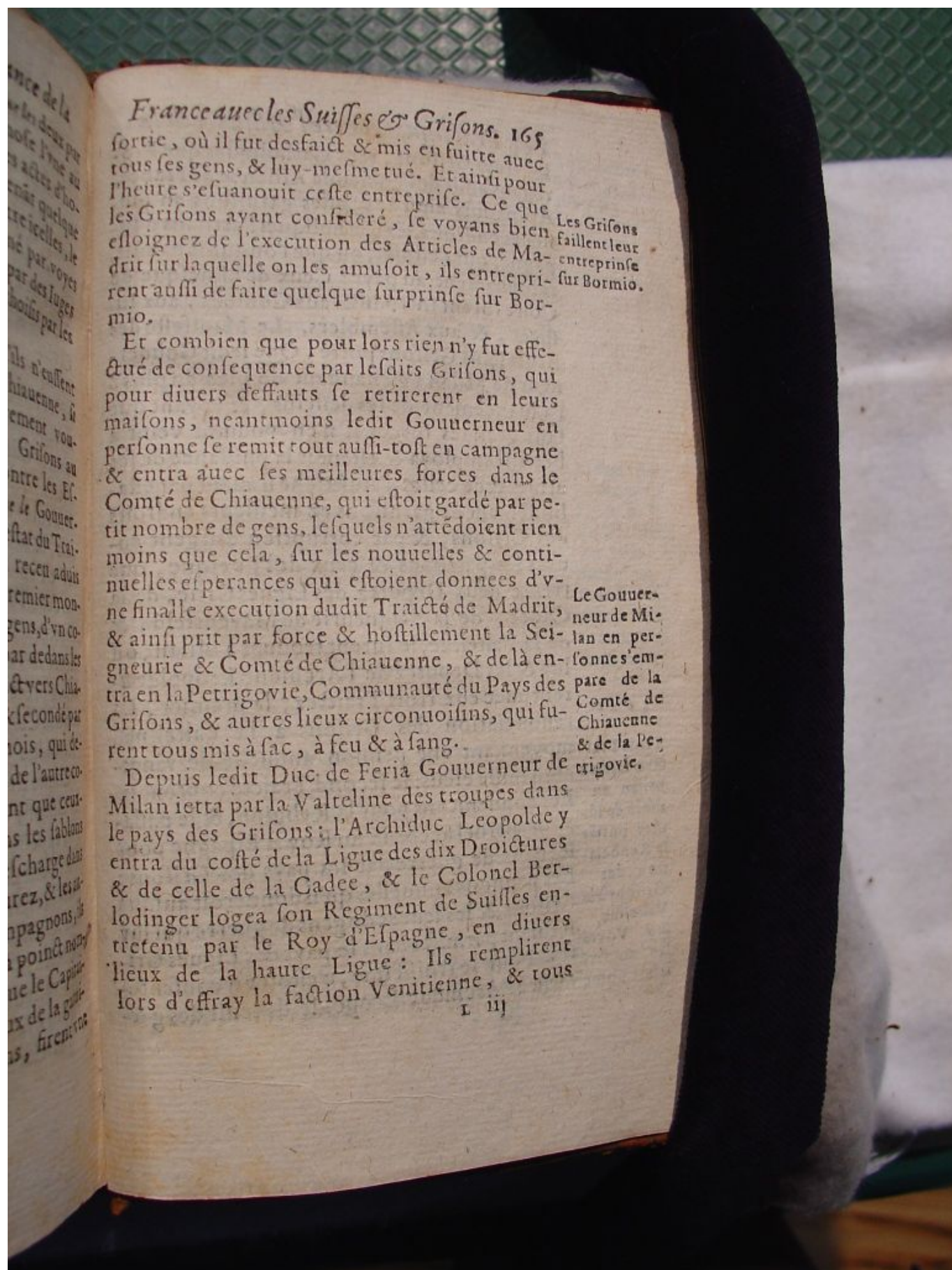


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan